



# LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE



# SOMMAIRE



**QUI SOMMES NOUS ?**

**NOTRE CENTRE**

**LA GESTION DE VOTRE DOSSIER**

**BON A SAVOIR AVANT VOTRE FORMATION**

**NOTRE ZONE D'INTERVENTION**

**VOS CORRESPONDANTS**

**QUALITÉ**

**COMPORTEMENT A TENIR EN  
CAS D'ACCIDENT**

# QUI SOMMES NOUS ?

L'Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment (ARFAB) a été fondée en 1991, sous le nom d'**AFOLOR**.

Association loi 1901 à but non lucratif, elle est administrée depuis sa création par des **artisans du bâtiment**.

Elle forme exclusivement les **chefs d'entreprises, salariés et conjoints collaborateurs des entreprises du bâtiment, des travaux publics et du paysage**, dans les domaines suivants :

- Tous les corps d'état et spécifiques à chaque métier
- Les **énergies renouvelables**, notamment les formations préparant aux qualifications **RGE**
- La **prévention et la sécurité**
- Les **activités tertiaires** (management, commercial, informatique, ressources humaines...)
- La préparation à la fonction de gestionnaire ou responsable d'entreprise artisanale (formations diplômantes préparant aux titres GEAB et REAB - Niveau Bac et Bac+2)



AFOLOR fait intervenir une centaine de formateurs experts pour **3000 professionnels** par an en moyenne et plus de **55000 heures** dispensées.



# NOTRE CENTRE



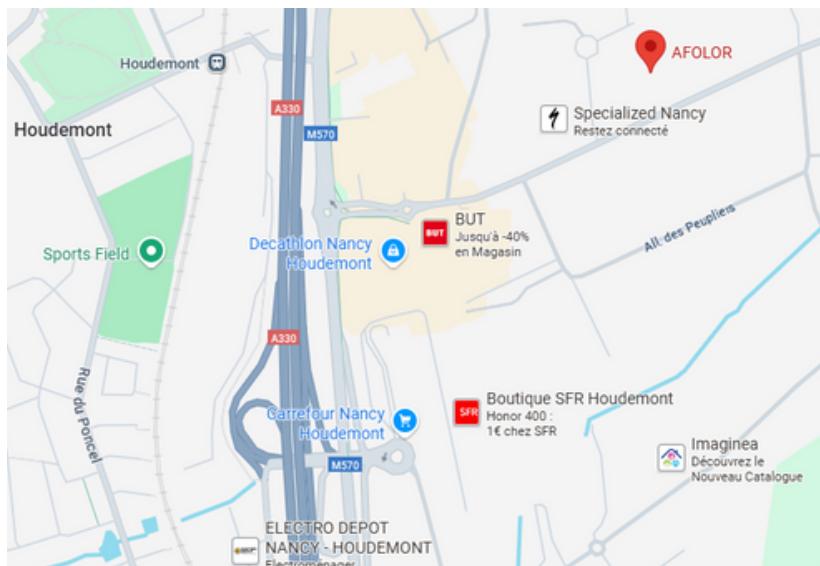
ZA NANCY PORTE SUD - 2 allées des tilleuls - 54180 HEILLEGOURT



03.83.95.77.50



afolor@afolor.fr



## Depuis A31 (Paris, Nancy, Metz) :

Suivre A31 et A33 en direction Houdemont.

Prendre la sortie 4 et quitter A330

## Depuis A330 – A 33 (Epinal, Strasbourg) :

Continuer sur N57 ou N59 en direction de Houdemont.

Prendre la sortie 4 et quitter A330



## Gare de Nancy

Trolley, Bus

Arrêt de départ : Gare Thiers - Poirel

Arrêt d'arrivée : Houdemont Porte Sud - Erables



Parking sur place (places limitées)



Parking et locaux accessibles



## LA GESTION DE VOTRE DOSSIER

AFOLOR recueille à votre inscription un certain nombre d'informations pour assurer la **gestion administrative** complète de votre dossier jusqu'à sa facturation.

Conformément au RGPD\*, vos données personnelles sont conservées pour une durée limitée et vous pouvez à tout moment exercer les droits qui vous sont conférés par ce règlement.

Notre délégué à la protection des données est à votre disposition pour toute information concernant la sécurité de vos données personnelles au **03 83 95 77 50**.

Nous vous orientons également vers les interlocuteurs compétents lorsque vous demandez le financement total ou partiel de votre formation. En effet, cette question relève des prérogatives des organismes financeurs dont vous relevez tels que :

- Le **FAFCEA** pour les chefs d'entreprises artisanales non-salariés
- **Constructys** pour les salariés du secteur bâtiment
- **France Travail** et la **Région** pour les demandeurs d'emploi
- Autres financeurs de la formation continue y compris hors secteur bâtiment...

Les organisations syndicales professionnelles exercent des missions de conseil et d'accompagnement de tous les ressortissants du secteur bâtiment. Ce service de proximité peut vous aider dans vos démarches de formation et de qualification.

\* Règlement Général sur la Protection des Données



# **- CE QUE VOUS ALLEZ RECEVOIR -**



## **AVANT LA FORMATION**

- Bulletin d'inscription et/ou convention de formation
- Programme détaillé mentionnant les objectifs et les moyens mis en œuvre
- Convocation individuelle
- Méthode d'évaluation des connaissances et niveau de sanction du stage
- Niveau de connaissances préalables requis et questionnaire d'auto positionnement permettant de vous situer par rapport à la formation envisagée



## **PENDANT LA FORMATION**

- Support (écrit ou en format dématérialisé)
- Feuille d'émargement à signer sur place
- Questionnaire d'évaluation de la formation et de satisfaction



## **APRES LA FORMATION**

- Attestation individuelle de formation et/ou certificat de réalisation
- Questionnaire d'évaluation à froid permettant de mesurer dans la durée les bénéfices de l'action de formation réalisée
- Facture acquittée



# BON A SAVOIR AVANT VOTRE FORMATION



Les horaires de formation sont en général : **8h30-12h 13h30-17h**  
Pensez à vérifier les horaires qui figurent sur votre convocation !



Nos locaux sont accessibles aux personnes souffrant d'un handicap.  
N'hésitez pas à nous le signaler, afin que nous mettions en place des dispositions adéquates si nécessaire.



Pour le confort et l'attention de chacun, les téléphones portables doivent être placés en mode silencieux durant la formation. Merci de votre compréhension.



Les repas du midi sont généralement pris en commun avec les autres stagiaires et le formateur. Ils sont à la charge des participants.



Pensez à prévenir en cas de retard ou d'absence. Une absence non justifiée par un document officiel (certificat médical, convocation...) peut entraîner la facturation de frais de dédit formation (*art. 4 convention et art. 3.2 du règlement intérieur*).

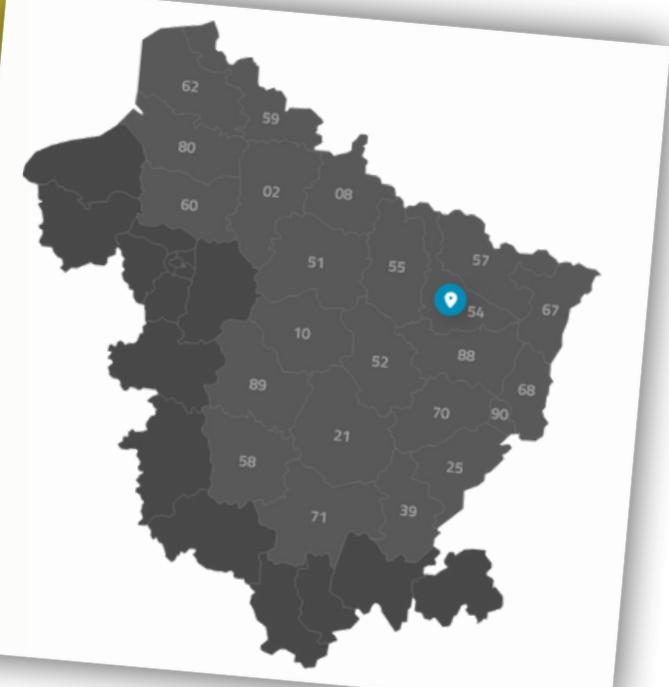


Ne vous faites pas remplacer au pied-levé si vous ne pouvez assister à la formation ! Contactez-nous au préalable pour inscrire le cas échéant votre remplaçant.

# NOTRE ZONE D'INTERVENTION

**Notre engagement : vous former  
près de chez vous !**

AFOLOR intervient dans 21 départements et plus principalement dans les régions **Grand-Est (Lorraine, Champagne-Ardenne)**, **Bourgogne Franche Comté** et **Hauts-de-France**.



**Possibilité de former également dans votre entreprise !**



Des plateaux techniques agréés pour les **énergies renouvelables** et les **fluides frigorigènes** nous permettent aussi de pouvoir nous déplacer **au plus près de chez vous**.



# VOS CORRESPONDANTS



**Elodie FRANCOIS**

ASSISTANTE FORMATION

Champagne Ardenne - Hauts de France



03 83 95 77 57



elodie@afolor.fr



**Nathalie VALENTIN**

ASSISTANTE FORMATION

Lorraine - Bourgogne Franche Comté



03 83 95 77 54



nathalie@afolor.fr



**Maryline MATHIEU**

SECRETAIRE COMPTABLE



03 83 95 77 59



compta@afolor.fr



**Florence PERIN**

CHARGÉE DE PLANIFICATION

Programmation formations INTER ou INTRA



03 83 95 77 53



florence@afolor.fr



**Carla QUEIROS**

ASSISTANTE COMMERCIALE



03 83 95 77 50



carla@afolor.fr



**David MERLIER**

DIRECTEUR



03 83 95 77 50



david.merlier@afolor.fr



# QUALITE

Accroître notre professionnalisme et la satisfaction de nos clients est notre préoccupation majeure.

Nous sommes attentifs à votre satisfaction et l'atteinte des objectifs pédagogiques. C'est pourquoi à l'issue de chaque formation, vous serez amené à compléter un questionnaire d'évaluation "à chaud". Vos réponses nous permettent de vérifier la conformité de la formation.

## AFOLOR est certifié Qualiopi.

La qualification Qualiopi est un dispositif de reconnaissance du professionnalisme des organismes de formation.

Notre organisme est en conformité avec le décret n°2015-790 du 30 Juin 2105 relatif à la qualité des actions en formation continue et à la procédure **Data Dock**.

## Règlement intérieur à l'usage des stagiaires

Vous pouvez consulter notre [règlement intérieur](#) depuis notre site internet.

## NOTRE DIFFÉRENCE

Des formations conçues **par et pour** des artisans, qui se déroulent dans un esprit de **partage d'expériences** et de convivialité.

Pour qu'au-delà de leur contenu et de la compétence des formateurs, nos formations soient aussi un moment **d'échanges entre professionnels** et de **développement de réseaux**.



# COMPORTEMENT A TENIR EN CAS D'INCENDIE OU D'ACCIDENT



## En cas d'incendie :

### Donnez l'alerte :

- En prévenant immédiatement le personnel du centre

### Évacuez :

- Calmement en suivant la signalétique et les consignes.
- N'utilisez jamais les ascenseurs.
- Fermez les portes derrière vous pour ralentir la propagation du feu.
- Rendez-vous au point de rassemblement indiqué à l'extérieur.
- Ne revenez pas en arrière, attendez les instructions.



## En cas d'accident :

- Sécurisez la zone si cela ne met personne en danger.
- Alertez les secours : **15** (SAMU) – **18** (Pompiers) – **112** (Urgences européennes).
- Prévenez immédiatement un membre de l'équipe.
- Restez auprès de la victime et appliquez les gestes de premiers secours si vous êtes formé.
- Rassurez la personne en attendant l'arrivée des secours.

**Attention :** lancer une fausse alerte auprès des pompiers ou du Samu, en faisant croire à incendie ou un accident par exemple, est un délit qui peut être puni jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

# Retrouvez toute notre offre de formations et nos dates !

**SCAN ME**



**NOUS CONTACTER**

**2, allée des tilleuls  
54180 HEILLECOURT**

**03 83 95 77 50**

**afolor@afolor.fr**

**www.afolor.fr**

Rejoignez-nous sur  
les réseaux !



**Qualiopi** processus certifié

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

**Actions de formation**

